



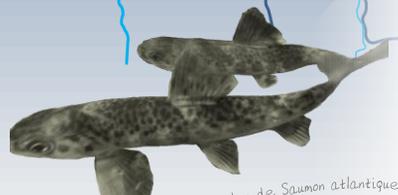
Dérasement du seuil de La Ponterie sur le Glanon

Emprise du seuil après restauration



POURQUOI ?

- **Restaurer** les habitats d'eau vive
- **Améliorer** la température de l'eau
- **Augmenter** les reproductions naturelles
- **Libérer** le cours du Glanon avec la circulation de l'eau, des sédiments et de ses populations aquatiques



Juveniles de Saumon atlantique



Après travaux,

L'obstacle a disparu et sa zone d'influence redevient favorable à la production naturelle, notamment celle du saumon atlantique.

AVANT

Le seuil de la Ponterie sur la Glanon (commune de Cuves) servait à l'alimentation d'un bief depuis longtemps disparu. Il demeurait un obstacle à la continuité écologique dont le remous artificialisation un linéaire intéressant, le Glanon étant un système hyper-productif pour le Saumon atlantique, notamme,

La meilleure solution était de retirer l'ouvrage et d'embellir les berges alentour, les relier au halage..



Le seuil qui barrait le Glanon



Remous de l'ouvrage

Coût des travaux : 2 328 € TTC

TRAVAUX

- Démolition du seuil
- Reprise de la berge où s'ancreit l'ouvrage

Juillet 2015



Démontage du seuil

UN DEVOIR !

Le Glanon au niveau de l'ouvrage est classée en listes 1 et 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'Environnement, en Zone prioritaire Anguille.

La loi obligeait le propriétaire du seuil à le rendre transparent du point de vue de la continuité écologique : l'eau, les sédiments et les poissons.

QUI A FAIT QUOI ?



l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
100 % du financement



FDAAPPMA 50

Maîtrise d'Ouvrage et d'Œuvre



Projet validé d'intérêt général par
la Fédération Nationale pour la Pêche en France

L'entreprise

Terrassement, démolition
PROVERT
61 400 Saint-Hilaire le Châtel